

M. Xavier BONNEFONT
Président de la Communauté
d'Agglomération GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey - CS 12320
16023 ANGOULEME Cedex

A Jarnac le 16 octobre 2024,

Affaire suivie par Sabine NOËL
Sabine.noel@grand-cognac.fr
05.45.36.64.49.



Objet : Avis sur la révision du SCOT-AEC de GrandAngoulême

Monsieur le Président,

cher Xavier

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé pour avis, le projet arrêté de révision du SCOT-AEC du Conseil Communautaire de GrandAngoulême et je vous en remercie.

Ce document n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Séverine Caillé

